

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 29 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 18 juin 2026

Date d'affichage 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 27

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Yann DRUET, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR, Stéphanie FREMONT et Clémence HEROUT **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Véronique BERGERON, Michel PATARD-LEGENDRE, Justine PREVEL et Didrik JANIN-HAMEL.

Absents excusés : Aminthe RENOUF, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR, Stéphanie FREMONT et Clémence HEROUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Cédric EVANO.

N° 2026-089 – MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ECOLE PRIMAIRE MARIE CURIE À IFS

Dans le cadre de la carte scolaire 2026-2027, L'Education Nationale a indiqué le 26 juin dernier, la fermeture d'une classe à l'école primaire Marie Curie d'IFS. Ce projet survient malgré des effectifs pour la rentrée 2026 supérieurs au sein de cet établissement (250 inscrits / 248 en 2025 hors classe ULIS).

Le Conseil municipal de la Ville d'IFS exprime sa vive opposition au projet de fermeture d'une classe à l'école Marie Curie à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Si la carte scolaire relève de la compétence de l'État, la commune est un partenaire essentiel du service public de l'éducation. Chaque année, la Ville consacre des moyens humains et financiers importants au fonctionnement de ses écoles, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments, à leur équipement, à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et à l'accompagnement des projets éducatifs.

Cette décision aurait des conséquences importantes sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur le fonctionnement de l'école.

En effet, la suppression d'une classe entraînerait :

- une augmentation des effectifs par classe, en CE2, CM1, CM2 allant de 28 à 31 élèves par classes, limitant la disponibilité des enseignants auprès de chaque élève ;
- une dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage, alors même que les besoins des élèves sont de plus en plus diversifiés ;
- une diminution des possibilités de différenciation pédagogique et d'accompagnement des élèves en difficulté ou à besoins particuliers ;
- une remise en cause de nombreux projets pédagogiques qui participent à la réussite et à l'épanouissement des élèves.

L'école Marie Curie accueille une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap dans un cadre inclusif. Cette mission constitue une richesse pour notre école et pour notre commune, mais elle nécessite également des moyens adaptés.

Les élèves de l'ULIS sont accueillis au sein d'un dispositif spécialisé tout en étant inclus, selon leurs besoins, dans les différentes classes de l'école. Cette organisation mobilise l'ensemble des enseignants et suppose des effectifs raisonnables afin de garantir un accompagnement de qualité à tous les élèves.

Augmenter les effectifs des classes reviendrait à rendre plus difficile cette inclusion et à fragiliser un dispositif qui constitue pourtant l'une des priorités nationales en matière d'école inclusive.

Le conseil municipal demande à la Direction académique de reconsidérer ce projet de fermeture et de maintenir l'ensemble des classes de l'école Marie Curie pour la prochaine rentrée scolaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

S'OPPOSE fermement au projet de fermeture d'une classe à l'école Marie Curie.

DEMANDE à la Direction académique des services de l'Éducation nationale du Calvados de reconsidérer cette décision.

RAPPELLE que la présence d'une classe ULIS constitue une spécificité qui justifie une attention particulière dans l'attribution des moyens.

RÉAFFIRME son attachement à une école publique de qualité, garante de la réussite de tous les enfants.

Ifs, le 29 juin 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Cédric EVANO

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/07/2026

Affichée le : 1/07/2026

Acte à classer**2026-089**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-01T14-26-10.00 (MI270884696)**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20260701-2026-089-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire
Marie Curie à Ifs**Date de décision :** 01/07/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** [2026-089.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/26 à 11:45

Par **LELONG EMILIE****Transmis**

Date 01/07/26 à 14:26

Par **LELONG EMILIE****Accusé de réception**

Date 01/07/26 à 14:33